

A.S.P.R

Règlement Intérieur

Préambule.

Le règlement intérieur a pour objet :

- 1 - De régler le fonctionnement de l'association.
- 2 - De préciser les modalités des différentes activités permanentes exercées dans le cadre de l'association en ce qui concerne en particulier le fonctionnement du musée ARGOS et ses attaches avec le club radioamateur F8KIH.

L'association numérise pour ses adhérents deux pages web permettant aux adhérents de se procurer les informations administratives, tels les statuts , règlement intérieur et bien d'autres informations dont voici le lien :

http://www.papygoto.free.fr/ASPR_ADHERENT.html
http://www.papygoto.free.fr/ASPR_REGISTRE.html

TITRE 1

Cotisation.

Les membres d'honneur ne paient pas de cotisations sauf s'ils décident de s'en acquitter de leur propre volonté.

Les membres adhérents actifs doivent s'acquitter d'une cotisation d'un montant fixé par l'assemblée générale.

Un montant de cotisation avantageux pour un couple peut être proposé.

Le montant de la cotisation est fixé annuellement, la proposition est intégrée dans le rapport financier soumis au vote de l'assemblée.

Le versement de la cotisation annuelle doit être établi de préférence par chèque à l'ordre de l'association.

Le RIB de l'association sera à disposition dans le formulaire d'adhésion ou sur demande.

Il est souhaitable que chaque adhérent soit à jour de sa cotisation avant l'assemblée générale prévue au terme du premier trimestre.

La liste à jour des adhésions peut être consultée à l'adresse de la page

<http://www.papygoto.free.fr/ASPR.html>

Déroulement statutaire de l'assemblée.

Après vérification du paiement de leur cotisation, Les adhérents signent, en début de séance, la liste de présence qui servira à établir la quantification des votes. Les procurations sont enregistrées sur la liste de présence en échange d'une affichette indiquant le nombre de voix additionné de la voix du porteur, en vue de faciliter le comptage. La liste de présence est annexée au compte rendu.

-Il est procédé à l'enregistrement de l'ensemble de l'assemblée générale.

Après lecture et exposé explicité de chaque bilan (activité, orientation, finance),

Le débat est ouvert aux questions-réponses. Chaque bilan est proposé aux votes.

Des scrutateurs sont sollicités dans l'assemblée, qui recueillent et transcrivent les votes et garantissent la bonne tenue du scrutin.

Les votes se pratiquent à main levée ou à bulletins secrets à la demande expresse d'un adhérent.

C'est au président de l'assemblée qu'il revient de décider de tout ce qui n'est pas précisé par les statuts ou le règlement intérieur.

Assemblée générale extraordinaire.

Conformément à l'article ici 13 des statuts de l'association, une assemblée générale extraordinaire peut se réunir pour les cas décrits dans les statuts.

Les modalités de déroulement sont les mêmes que celles décrites à l'assemblée générale ordinaire à l'exception des points suivants :

- la règle du quorum est applicable à 25 pour cent des membres actifs à jour de leur cotisation.
- Les votes par correspondance ou par procuration sont tolérés.

Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, l'assemblée générale extraordinaire est levée. Il peut être procédé, à la suite, à une autre tenue d'assemblée générale extraordinaire pour laquelle le quorum ne sera pas requis.

En application de la loi de 1901 de ses décrets les modifications doivent être transmises à la préfecture ou à la sous-préfecture par lettre et le cas échéant faire l'objet d'une déclaration au journal officiel. Se référer au modèle de lettre-type avec explications

TITRE II

Le musée ARGOS représente une partie importante du matériel qui témoigne du patrimoine radio maritime. Si celui-ci représente la première étape des objectifs de notre association, Il nous incombe maintenant de faire vivre les témoignages mémoriels, à travers les écrits, les images, et les hommes .Il nous incombe également au-delà de la mutation du radio-maritime de faire vivre un lien d'intérêt autour de la communication radio et certainement des techniques nouvelles qui se développeront.

Dans l'esprit de l'A.S.P.R nous souhaitons solliciter toutes les initiatives individuelles et collectives et les encourager. C'est dans ce sens que des groupes se constituent et se constitueront. Cependant, pour que règne une bonne cohérence et entente saine, il est indispensable que ces initiatives soient mises en commun dans les structures de décision sous la houlette du président ou du vice-président. Dans l'état actuel du développement cinq groupes se constituent :

Groupe en charge du musée ARGOS.

En vue de l'ouverture aux visiteurs et en liaison avec le groupe d'animation :

Gestion des clefs, des codes d'entrée, du tableau électrique, du lancement du tableau général du dispatching.

Mise en place d'un manuel de guide.

La rédaction du manuel de fonctionnement, de mise en route, de surveillance et d'entretien des dispositifs de présentation du musée, incluant la description de tâches d'un éventuel permanent ou dans l'attente, d'un sociétaire bénévole.

L'inventaire des objets exposés et leur surveillance.

L'application des clauses de convention passées avec la commune en matière d'inventaire des locaux et matériels mis à disposition. Vérification périodique des dispositifs de sécurité incendie, dispositif de protection des locaux (alarme, clefs attribuées, utilisation). Entretien et (la) bonne tenue des locaux et des sanitaires mis à disposition des visiteurs en liaison ou pas avec la commune.

Groupe en charge de l'animation autour D'ARGOS.

Ce groupe en charge de l'animation du musée et des manifestations qui s'attachent au radio-maritime, a plusieurs objectifs :

Accueil des visiteurs du musée (groupe ou individuel). Agenda et planning des visites en liaison avec le syndicat d'initiative ou notre adresse mail argos.alprech@gmail.com.

Les manifestations traditionnelles déjà connues (matériel mobile d'expo). Les idées de collection et d'expositions temporaires.

Groupe en charge de la communication.

1° Objectif : Plan de communication interne.

Renforcée par l'esprit amical qui prévaut au sein de cette association, la communication interne à l'attention des membres peut être perpétuée par la mise en place d'un groupe responsable désigné qui en garantit l'effectivité dans l'avenir.

- lettres d'informations envoyées par courrier ou courriel. / Bulletin d'informations, « LA TRACE » / Expression des adhérents. / Compte rendu à l'occasion des manifestations importantes de l'association. / Newsletter / Manifestations à ambiance conviviale en dehors du cadre strict des activités habituelles etc.

2° Objectif : Plan de communication externe.

Garder l'association ouverte sur l'extérieur, se rendre visible pour se faire connaître et véhiculer (s)es valeurs. Partager le "radio-maritime" avec les autres associations du patrimoine maritime et du patrimoine radio en général.

La mission mémorielle et éducative que s'est donné le musée ARGOS auprès du public, requiert une politique de communication développée auprès : - Du grand public lui-même, de publics ciblés (scolaires, lycée de la mer, plaisanciers, etc.)

L'ensemble des organismes et collectivités pouvant contribuer à son financement. Département, Région, Commune, Fonds Par Habitant / Partenaires privés ou publics (CE d'entreprise ou entreprises et administrations liées au maritime au culturel et au touristique etc.).

Requiert une clarification du message à diffuser. / Requiert une recherche de supports adaptés (Affiches, tracts, médias : radio, télévision, presse, Logos, Signalétique routière) Pour ces deux objectifs, l'aide du groupe informatique est requis.

Groupe en charge des moyens informatiques de la communication

L'utilisation de l'informatique est suffisamment développée actuellement et à fortiori chez nos adhérents adeptes de COM radio, pour être le moyen ordinaire de communiquer entre nous.

Sites, fichiers, documents, news, courriels vont servir de support aux communications.

Chacun est encouragé à la mutation ! Le support papier sera maintenu temporairement pour les autres. Ceci engage un travail rédactionnel et un travail de mise en réseaux. Les compétences complémentaires sont bienvenues.

Ce groupe WEB aurait en charge, de façon non exhaustive :

Le listing des adhérents. Les numéros de LA TRACE archivés. La gestion des sites Web de l'association <http://www.papygoto.free.fr/argos.html>

http://www.papygoto.free.fr/ASPR_ADHERENT.html

http://www.papygoto.free.fr/ASPR_REGISTRE.html

o(ù) seraient mises à connaissance les informations légales statutaires et événementielles. La gestion par Email des informations courantes nécessaires à la vie de l'association. La bibliothèque documentaire du patrimoine mémoriel de la radio-maritime.

Déclaration des fichiers informatiques.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'association déclare ses fichiers informatiques comportant le nom des personnes physiques (fichiers adhérents, fichés donateurs etc.) à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Cette information est transmise à l'ensemble des adhérents lors de la lettre de confirmation de l'adhésion. Elle stipule qu'il bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant. En s'adressant au secrétariat de l'association.

Montant des cotisations pour 2023

Membres actifs 15 €